

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DE MARS 2026

Élection du Maire

Le Président, Monsieur Jacques MAURICE, a invité le Conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller municipal a remis, fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Monsieur Jacques MAURICE a obtenu 18 voix pour et 1 vote blanc.

Monsieur Jacques MAURICE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, il a accepté ses fonctions.

Nombre d'Adjoints au Maire

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'application de la loi électorale, les communes de 1 000 habitants et plus doivent également respecter la parité au niveau des élections des adjoints. Le nombre d'adjoints maximum pour Arc-et-Senans est de 5.

Le Maire propose d'élire 4 adjoints, 2 femmes, 2 hommes pour appliquer la parité.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition par :

19 voix pour,

0 voix contre,

0 abstention.

Élection du 1er Adjoint au Maire

Il a été procédé au scrutin de liste, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, sous la Présidence de Jacques MAURICE élu Maire, à l'élection du 1er adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire bulletins blancs : 2

L'unique liste présentée a obtenu 17 voix

Monsieur Jean ROBARDET a été proclamé premier adjoint. Il déclare accepter ses fonctions.

Élection du deuxième adjoint au Maire

Il a été procédé au scrutin de liste, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, sous la Présidence de Jacques MAURICE élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire bulletin blanc : 1

L'unique liste présentée a obtenu 18 voix

Madame Christine BREUILLOT a été proclamée deuxième adjointe. Elle déclare accepter ses fonctions.

Élection du troisième adjoint au Maire

Il a été procédé au scrutin de liste, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, sous la Présidence de Jacques MAURICE élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire bulletins blancs : 2

L'unique liste présentée a obtenu 17 voix.
Monsieur Daniel GONCE a été proclamé troisième adjoint. Il déclare accepter ses fonctions.

Élection du quatrième adjoint au Maire

Il a été procédé au scrutin de liste, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, sous la Présidence de Jacques MAURICE élu Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire bulletins blancs : 2

L'unique liste présentée a obtenu 17 voix.

Madame Maryse FAILLENET a été proclamée quatrième adjointe. Elle déclare accepter ses fonctions.

Élection des délégués de la Commune au SIVU Marpa

Sont élus délégués de la Commune d'ARC-ET-SENANS au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la MARPA :

Titulaire : Jacques MAURICE

Suppléant : Dominique PONCET

Mr. Jacques MAURICE est volontaire pour être membre du Conseil d'Administration de l'association de gestion de la MARPA.

Élection des délégués de la Commune au Syndicat de la Leue :

Sont élus délégués de la Commune d'ARC-ET-SENANS au Syndicat de la Leue :

Titulaire : Jacques MAURICE

Suppléant : Denis PERNET

Élection des garants de forêt

Sont élus garants de la forêt d'ARC-ET-SENANS :

Daniel GONCE

Pascal JEANNET

Patrick CHAUVIN

Pauline DUPUICH

Philippe VERNET Suppléant.

Élection d'un correspondant défense

Est élu correspondant défense de la Commune d'ARC-ET-SENANS :

Pascal JEANNET.

Élection des délégués de la Commune aux Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté

Est élu délégué de la Commune d'ARC-ET-SENANS aux Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté
Jacques MAURICE

Élection du délégué de la Commune à l'Ecole Saint-Bénigne :

Sont élus délégués de la Commune à l'Ecole Saint-Bénigne :

Dominique PONCET

Christelle IOTTI

Ester en justice

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient que celui-ci l'autorise à représenter la Commune en justice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Donne : le pouvoir au Maire de représenter la Commune lors de toute démarche devant la justice.

Délégations au Maire dans le cadre d'opérations de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'afin de faciliter les demandes de l'EPF du Doubs BFC, il convient :

- *D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même Code ;*
- *De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un Etablissement Public Foncier local ;*
- *D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte cette délégation et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

Commissions des Impôts

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, approuve la liste des membres présentés pour faire partie de la Commission communale des Impôts directs qui s'établit comme suit :

- Jacques MAURICE
- Christine BREUILLOT
- Jean ROBARDET
- Emilie ROPERS
- Pauline DUPUICH
- Patricia BOUCHER
- Christelle IOTTI
- Dominique PONCET
- Christophe QUERY
- Daniel GONCE
- Maryse FAILLENET
- Stéphanie BOIVERT
- Annie KABS